

Louardi valide la couverture médicale pour les professions libérales

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-01-09 06:06:31 - Vu sur pharmacie.ma

Le projet de loi portant l'introduction d'un régime de couverture médicale pour les professions libérales vient d'être acté en Conseil de gouvernement. Celui-ci devrait permettre d'assurer une couverture médicale de base à certaines catégories jusqu'ici ignorées par le système. Il s'agit notamment des médecins, des chirurgiens-dentistes, des pharmaciens, mais aussi des particuliers exerçant dans le secteur du commerce, de l'agriculture, des transports ou encore de l'artisanat.

Le régime devrait également profiter aux autres particuliers non-salariés travaillant pour leur propre compte. Ces catégories devraient profiter du même panier de prestations que les bénéficiaires de l'AMO (Assurance maladie obligatoire) dans le cadre du système de la CNSS.